



**Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**  
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris  
01 53 38 99 82 - [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr) - [mrap@mrap.fr](mailto:mrap@mrap.fr)  
@MrapOfficiel

## **Le MRAP déplore que la proposition de résolution visant à renforcer la peine complémentaire d'inéligibilité pour les auteurs de propos racistes n'ait pas été adoptée**

**La loi qui fait du racisme un délit a été votée à l'unanimité des député·e·s et des sénateurs le 1er juillet 1972. Elle permet de poursuivre en justice les propos stigmatisants une personne ou un groupe de personne en raison de son appartenance à une « origine, race, l'ethnie, nation ou religion », vraie ou supposée.**

Une proposition de résolution n°4657 visant à lutter contre la banalisation des discours de haine dans le débat public prévoyant de faciliter la mise en œuvre de la peine complémentaire d'inéligibilité à l'encontre de toutes personnes condamnées pour propos racistes de rendre a été soumise au Parlement le 2 décembre 2021 mais a été rejetée.

Ce rejet est lourd de sens en permettant une certaine acceptation des discours de haine dont est adepte le candidat Eric Zemmour qui n'hésite pas à répandre son venin en sillonnant les villes de France et en surinvestissant les médias. Ses propos qui stigmatisent nos compatriotes provoquent l'indignation de tous celles et ceux qui sont attaché·e·s aux valeurs de la démocratie et au respect des droits humains.

Le MRAP repose la question : comment une personne qui a été condamnée plusieurs fois pour provocation à la haine raciste, qui n'a pas hésité à réhabiliter Papon et Pétain, peut-elle prétendre être candidate à la présidence de la République ? Cette possibilité est en elle-même une insulte aux valeurs de la République.

Le MRAP ne peut se résoudre à ce triste rejet quand il avait résolument soutenu cette résolution et il prendra toute sa place dans ce combat contre les appels à la haine de l'autre, les négations de crimes contre l'humanité et les invitations à ruiner la fraternité.

Bureau national, le 3 décembre 2021